

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

JEUDI 21 OCTOBRE 2010 (APRÈS-MIDI)

VALIDEZ
4 H DE FORMATION

MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE
217 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Les COLLOQUES **lextenso**

F O R M A T I O N & I N F O R M A T I O N

Programme
Après-midi

13h45 **Accueil des participants**

14h00 **Panorama de l'actualité du droit des sociétés**

François-Xavier Lucas, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université Paris 1)

- Présentation des principales décisions et textes ayant marqué l'année 2010

14h20 **L'EIRL : création, fonctionnement et perspectives**

François-Xavier Lucas, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université Paris 1)

- Composition du patrimoine d'affectation
- Déclaration d'affectation
- Mouvements entre le patrimoine d'affectation et le patrimoine personnel
- Loi n° 2010-658, du 15 juin 2010 relative à l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée

Discussion

15h00 **Actualité du droit des sociétés civiles**

Marie-Hélène Monsérié-Bon, professeur à l'université de Toulouse 1 - Capitole

- Opérations sociétaires
- Décisions collectives
- Situation personnelle, pouvoirs et responsabilité du gérant
- Cession des parts sociales, rachat à la suite d'un retrait
- Responsabilité des associés : actions des créanciers sociaux, solutions en cas de procédure collective de la société

15h40 **Actualité du droit des SAS**

Paul Le Cannu, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (université Paris 1)

- Représentation
- Organisation
- Décisions collectives

Discussion et pause

16h30 **Actualité du droit des SA et SARL**

Didier Poracchia, professeur à l'université Paul Cézanne

- Pour les SA :
Responsabilité des organes : absence de faute séparable des fonctions en cas de mise en cause de la responsabilité par les actionnaires, notion de préjudice personnel ; poursuite du dirigeant pour insuffisance d'actif ou faillite personnelle ; franchissement de seuils ; décret n° 2010-684 du 23 juin 2010 relatif aux droits des actionnaires des sociétés cotées.
- Pour les SARL :
Rémunération du gérant ; transmission universelle du patrimoine d'une EURL ; adaptation des dispositions impératives par les statuts et nullité des décisions.

17h15 **Actualité et pratique des pactes d'actionnaires et des cessions de titres**

Pierre Mousseron, professeur à l'université de Montpellier

- Conventions de cession de droits sociaux :
Domaine d'intervention de l'expert de l'article 1843-4 du Code civil ; potestativité des clauses d'*earn-out* ; impact des pratiques dolosives sur les garanties de passif.
- Pactes d'actionnaires :
Impact du droit de propriété sur les clauses de fermeture du capital ; impact des règles concurrentielles au sein des réseaux de distribution.

Discussion et fin

Consultez tous nos programmes sur www.lextenso.fr

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

JEUDI 21 OCTOBRE 2010 (APRÈS-MIDI)

EN PARTENARIAT AVEC

**VALIDEZ
4 H DE FORMATION**



MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE
217 boulevard Saint Germain
75007 PARIS

Les COLLOQUES **lextenso**

F O R M A T I O N & I N F O R M A T I O N

Bulletin d'inscription à retourner, accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de Lextenso, à : Les Colloques LEXTENSO - Lextenso éditions
33, rue du Mail 75081 PARIS CEDEX 02 - ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ - DATE LIMITE D'INSCRIPTION 15/10/2010

Cabinet/Raison sociale :

Coordonnées de facturation si différentes :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Je souhaite assister le jeudi 21 octobre à la formation

Date, signature et cachet de l'entreprise :

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

Forfait après-midi : 449 € HT / 537 € TTC

Forfait après-midi abonné JOLY

359,20 € HT / 429,60 € TTC

N° d'abonné

Tarifs groupes et étudiants nous consulter.

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 75 41372 75.

Un support de formation et une documentation seront remis aux participants lors du colloque.

Modalités et conditions d'inscription :

L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement correspondant. Dès réception de votre règlement, une facture acquittée ainsi qu'une convention de formation vous seront adressées. Une convocation vous parviendra 8 jours avant la date du colloque. Une attestation de présence vous sera envoyée à l'issue de la formation.